



enterprise europe



L'Europe à la portée de votre entreprise.

SUD-OUEST FRANCE

GARANTIES & ASSURANCES

Assurance des crédits de préfinancement / risque exportateur

Objectifs :

Garantir au profit d'un établissement financier le risque de non recouvrement de tout ou partie de sa créance détenue sur l'exportateur.

Bénéficiaires :

Tous les établissements bancaires français ou installés en France et/ou dans l'Union Européenne.

Actions éligibles :

- Tous les crédits de préfinancement libellés en Euro liés à une opération d'exportation identifiable, réalisée par une entreprise française destinée à tous pays à l'exception des pays fermés même au comptant par la politique d'assurance-crédit en vigueur.
- Pour les entreprises françaises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 75 MEUR, le contrat d'exportation peut comporter une part étrangère allant jusqu'à 50 % de la part rapatriable.

Modalités:

Fonctionnement :

Le prêteur fait un reporting mensuel à Coface des tirages effectués sur le crédit accordé et garanti.

- Les faits générateurs de sinistre couverts : Carence ou insolvabilité judiciaire du donneur d'ordre
- Les délais constitutifs de sinistre :
 - 3 mois en cas de carence
 - dès l'ouverture d'une procédure collective en cas d'insolvabilité, avec un délai technique de 30 jours.
- Garantie : dans la limite de 80 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur ou égal à 75 MEUR et 60 % pour les autres entreprises.

Coût :

- Facturation de la prime : au prêteur pour chaque prêt garanti.
- Échéance : mensuelle.
- Assiette : le montant des tirages effectués.
- Taux : rémunération du Prêteur sur la quotité garantie de chaque prêt, déduction faite d'une commission de gestion fixée à 10.

Remarque :

L'assurance peut, bien sûr, être combinée avec une assurance crédit export et/ou une assurance des cautions.

Contact :

Françoise LAMARQUE
Tél : 06 20 66 84 80
www.coface.fr